

VILLE DE VILLEPINTE

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 27 JUIN 2008

sous la présidence de Mme Nelly ROLAND IRIBERRY, Maire

Conseillers en exercice : 39

Présents : 28

Mme ROLAND IRIBERRY, M. BORGEL (absent du point n° 2008-133 à n° 2008-135 inclus), M. FAGUIER, Mme HUBERT, Mme BROU, Mme REYDANT, M. KERAUDREN (absent du point n° 2008-140), Mme BOUSSELIT, M. ARRAHAMANE (absent à partir du point n° 2008-137), Melle MALKI, M. TERREYRE, Mme POUCHIN, M. PALCY, Mme ILLOUZ, Mme ROBERT, M. JEAN-BAPTISTE (absent du point n° 2008-146 à n° 2008-148 inclus, puis n° 2008-154 à n° 2008-163 inclus), M. COURATIER (arrivé au point n° 2008-126), M. ESTEVES, Mme BOURY, Mme WEIDEMANN-ROUSSEAU (partie au point n° 2008-143), M. CHACON, M. PALOMO (absent du point n° 2008-165 à n° 2008-169 inclus), Melle OUDDAH (partie au point n° 2008-143), Melle YOUSOUF (partie au point n° 2008-142), M. MONAT, M. MARIOT, M. LAURENT, Mme CHAMPAPHONEVILAY.

Absents

Excusés : 10

M. NAUMOVIC	qui a donné pouvoir à M. CHACON.
M. PORTA	qui a donné pouvoir à Mme POUCHIN.
M. CHIROUSE	qui a donné pouvoir à Mme WEIDEMANN-ROUSSEAU.
Mme CYPRIEN-SUZAN	qui a donné pouvoir à M. BORGEL.
M. ESSAID	qui a donné pouvoir à Mme BOUSSELIT.
Mme MASSENGO	qui a donné pouvoir à M. PALCY.
Mme GILARD	qui a donné pouvoir à M. MARIOT.
Mme TROUDART	qui a donné pouvoir à Mme CHAMPAPHONEVILAY.
Mme VALLETON	qui a donné pouvoir à M. LAURENT.
Mme VAUBAN	qui a donné pouvoir à M. MONAT.

Absent : 1 M. MARIAGE.

Secrétaire de séance : Madame Danièle ILLOUZ.

- **ORDRE DU JOUR** :
Adopté tel que présenté.

I - COMMUNICATION DU MAIRE (en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

1 - Décisions n°s 08-028 à 08-034 (inclus).

N° 2008-117

Il est donné acte à Madame le Maire de sa communication.

2 - Marchés A Procédure Adaptée notifiés depuis le 1er Mai 2008 au 31 Mai 2008 (7 MAPA).

N° 2008-118

Il est donné acte à Madame le Maire de sa communication.

II - ELECTION OU DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES.

1 - Election et désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

N° 2008-119

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

2 - Election des représentants du Conseil Municipal aux Conseils d'Administration des Collèges et Lycées.

Lycée Georges BRASSENS. Modificatif.

N° 2008-120

Il convient de rapporter la délibération n° 2008-029 du 2 avril 2008 portant élection de deux représentants titulaires et de deux suppléants au sein du Conseil d'Administration du Lycée Jean ROSTAND.

Sont membres du Conseil d'Administration du Lycée trois représentants de la commune de Villepinte désignés en son sein.

Il est fait application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et le vote est effectué au scrutin public.

Sont élus :

Titulaires	Suppléants
Morgane OUDDAH	Ouazzanya MALKI
Lahcen ESSAID	Germain ESTEVES
Jeanne – Camille BROU	Marie – Claude POUCHIN

Candidatures Majorité : 29 Voix

Candidatures Opposition : 8 Voix

3 - Election des représentants du Conseil Municipal aux Conseils d'Administration des Collèges et Lycées.

Lycée Jean ROSTAND. Modificatif.

N° 2008-121

Il convient de rapporter la délibération n° 2008-029 du 2 avril 2008 portant élection de deux représentants titulaires et de deux suppléants au sein du Conseil d'Administration du Lycée Jean ROSTAND.

Sont membres du Conseil d'Administration du Lycée trois représentants de la commune de Villepinte désignés en son sein.

Il est fait application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et le vote est effectué au scrutin public.

Sont élus :

Titulaires	Suppléants
Germain ESTEVES	Lahcen ESSAID
Claude CHIROUSE	Marie-Claude POUCHIN
Mélicha YOUSSOUF	Danièle ILLOUZ

Candidatures Majorité : 29 Voix

Candidatures Opposition : 8 Voix

III - POLITIQUE DE LA VILLE

1 - Approbation de la charte de relogement dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine.

N° 2008-122

La municipalité souhaite garantir la qualité du relogement ainsi que la prise en compte des besoins des habitants et leur évolution sociale à travers la signature d'une charte « relogement » dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine de Fontaine Mallet. Cette Charte prévoit de façon précise les engagements et le suivi du pilotage local de relogement des habitants concernés par les démolitions.

Son élaboration est obligatoire selon le règlement de l'ANRU et conditionne l'octroi de subvention pour le bailleur Efidis qui s'engage à assurer aux ménages directement concernés par la démolition des relogements de qualité.

La Ville s'engage à examiner en priorité tous les dossiers de candidatures liés au relogement du quartier Fontaine Mallet et assurera également l'enregistrement des demandeurs au titre du numéro unique. Elle veillera à favoriser le relogement sur site à travers l'avancement du programme de construction situé aux abords de l'avenue Charles de Gaulle et le double déménagement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la Charte de Relogement.

8 Abstentions

Adopté : 29 Voix Pour

2 - Charte d'insertion économique ANRU.

N° 2008-123

La Ville de Villepinte engagée dans un Programme de Rénovation Urbaine (P.R.U.) couvrant le quartier de la Fontaine Mallet doit, en lien étroit avec les services de l'Etat, mobiliser l'ensemble des structures locales de l'emploi, pour atteindre les objectifs d'insertion fixés par l'ANRU.

Les signataires de la présente charte s'engagent à atteindre un objectif global d'insertion d'au moins 5 % du nombre total d'heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement du projet financé par l'ANRU, réservées aux chercheurs d'emploi ou personnes relevant de l'insertion par l'activité économique et résidant dans les secteurs prioritaires retenus dans les contrats urbains de cohésion sociale, au sens INSEE.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la charte d'insertion économique ANRU et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite Charte.

Adopté à l'Unanimité

3 - Convention ANRU et Convention du Conseil Régional Ile de France pour la mise en œuvre de la rénovation urbaine du quartier de Fontaine Mallet.

N° 2008-124

Le projet de Renouvellement Urbain sur le quartier Fontaine Mallet est fondé sur une forte volonté de la Ville et du bailleur de transformer le quartier et d'en changer l'image pour permettre à chaque habitant de pouvoir être satisfait de son cadre de vie, de son quartier, et de son logement. La diversification de l'habitat permettra d'atteindre une mixité sociale nécessaire à la pérennisation du projet.

La nouvelle municipalité a également la volonté de permettre à chaque habitant dont le logement sera démoli de pouvoir bénéficier des constructions neuves sur le quartier (planifiées après les démolitions), à travers l'avancement d'un programme de logements et d'un double déménagement (qui ne sera pas à la charge du locataire).

Le programme de rénovation urbaine est le suivant :

Démolition logements	259
Reconstructions logements sociaux	259
dont	
quartier Fontaine Mallet	140
Autres quartiers (Boulevard Ballanger)	119
Autres logements à la Fontaine Mallet	56
Logements locatifs libres (Assoc. Foncière)	56
Equipement municipal Fontaine Mallet (<i>équipement public à usage social</i>)	
Commerces Fontaine Mallet	
<i>Hors projet ANRU : logement en accession sociale (programme à définir)</i>	

Le financement du projet est le suivant :

FINANCEURS	BUDGET	PART
Budget Ville (HT)	8 056 970 €	8,9%
Subvention Conseil Général	51 683 €	0,1%
Subvention Conseil régional	4 255 512 €	5,4%
Budget Bailleur social	44 343 126 €	56,3%
Subvention CDC Fonds propres	334 776 €	0,4%
Recettes Foncières de la Ville	2 690 699 €	3,4%
Subvention ANRU	20 072 223 €	25,5%
Budget total	80 746 686 €	100%

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention ANRU et la convention Régionale de Renouvellement Urbain avec le Conseil Régional d'Ile de France pour la mise en œuvre de la rénovation urbaine de Fontaine Mallet.

- 4 - **Politique de la Ville** : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Collège Camille Claudel pour le financement d'une sortie des élèves à Chaumont en Vexin.

N° 2008-125

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle 300 € au Collège Camille Claudel pour financer une visite du "Festival des Jardins" à Chaumont en Vexin. Cette sortie fait suite à la participation de cette classe au concours des Collèges Fleuris et a pour but de récompenser les élèves qui ont contribué à l'embellissement et au fleurissement du Collège Camille Claudel tout au long de l'année scolaire 2007-2008.

Adopté à l'Unanimité

IV - FINANCES

- 1 - **Approbation du Compte Administratif 2007 de la Commune de Villepinte et de ses annexes (Loi du 06 Février 1992).**

Rapport de présentation du Compte Administratif 2007.

N° 2008-126

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif 2007, son rapport, et ses annexes.

Le vote s'effectue sous la Présidence de Monsieur Borgel, Premier Adjoint, désigné à l'UNANIMITE en l'absence de Madame le Maire, le pouvoir de son prédécesseur Madame Valleton ayant également été décompté.

Il est donné acte à Madame le Maire de la présentation du compte administratif 2007 et du rapport de présentation.

Section de Fonctionnement

Dépenses :

Total dépenses :

* Prévisions :	52 702 563.00 €
* Réalisations :	44 400 692.63 €
* Dont rattachements :	2 246 447.98 €
* Restes à réaliser :	187 874.00 €

Recettes :

Total recettes :

* Prévisions :	52 702 563.00 €
* Réalisations :	53 696 938.69 € (dont 830 591.78€ de résultat reporté N-1)
* Rattachements :	60 737.05 €
* Restes à réaliser :	6 759 942.00 €

Section d'Investissement

Dépenses :

Total dépenses :

* Prévisions :	44 550 074.79 €
* Réalisations :	32 848 115.97 €
* Restes à réaliser :	8 608 570.41 €

Recettes :

Total recettes :

* Prévisions	44 550 074.79 €
* Réalisations :	24 464 729.69 €
* Restes à réaliser :	6 759 942.00 €

Abstentions : 29

Adopté à la Majorité des suffrages exprimés : 7 Voix Pour

2 - Approbation du Bilan des cessions et acquisitions immobilières pour l'année 2007.

N° 2008-127

Le Conseil Municipal, doit chaque année, délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées soit directement par la Ville, soit par l'intermédiaire de personnes publiques ou privées agissant pour son compte.

En 2007, la Ville n'a réalisé aucune acquisition immobilière.

La Ville a cependant réalisé deux cessions pour un montant total de 375 000,00 €.

- Cession pour 265 000,00 € du 8 avenue de Barbès -93420 Villepinte.
- Cession pour 110 000,00 € du 5 impasse Montconseil - 93420 Villepinte.

Il est donc proposé d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2007.

Abstentions : 30

Adopté à la Majorité des suffrages exprimés : 8 Voix Pour

3 - Approbation du Compte Administratif 2007 – Budget annexe du Service de l'Assainissement de la Commune de Villepinte.

Rapport de présentation du Compte Administratif 2007.

N° 2008-128

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif 2007 du budget annexe de l'Assainissement et son rapport.

Le vote s'effectue sous la Présidence de Monsieur Borgel, Premier Adjoint, désigné à l'UNANIMITE en l'absence de Madame le Maire, le pouvoir de son prédécesseur Madame Valleton ayant également été décompté.

Section d'investissement			Taux réalisation
Dépenses prévues	1 667 601.60 €		
Dépenses réalisées	969 251.21 €	}	90.03 %
Reste à réaliser	532 098.00 €	}	
Recettes prévues	1 667 601.60 €		
Recettes réalisées	918 478.99 €	}	66.06 %
Reste à réaliser	183 077.00 €	}	
Section d'exploitation			
Dépenses prévues	910 203.00 €		
Dépenses réalisées	498 496.02 €		54.77 %
Recettes prévues	910 203.00 €		
Recettes réalisées	898 321.82 €		98.69 %

Abstentions : 29

Adopté à la Majorité des suffrages exprimés : 7 Voix Pour

4 - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2007 de la Commune de Villepinte.

N° 2008-129

Le compte de gestion est un document comptable établi par le Receveur Principal. Il retrace les prévisions budgétaires, les paiements et les encaissements effectués au cours de l'exercice écoulé. Il doit être certifié exact par le receveur et approuvé par le Conseil Municipal.

	Résultat de clôture 2006	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2007	Résultat brut de clôture 2007
<u>Investissement</u>	- 8 403 131.79		1 019 745.51	- 7 383 386.28
<u>Fonctionnement</u>	10 173 639.57	9 343 047.79	8 465 654.28	9 296 246.06
	1 770 507.78	9 343 047.79	9 485 399.79	1 912 859.78

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2007.

Adopté à l'Unanimité

5 - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2007 du Service de l'Assainissement de la Commune de Villepinte.

N° 2008-130

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2007 du Service de l'Assainissement de la Commune de Villepinte, comme suit :

	Résultat N-1 2006	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2007	Résultat brut de clôture 2007
<u>Investissement</u>	- 166 169.60		115 397.38	- 50 772.22
<u>Fonctionnement</u>	426 687.27	426 687.27	399 825.80	399 825.80
	260 517.67	426 687.27	515 223.18	349 053.58

Adopté à l'Unanimité

6 - Affectation du résultat 2007 – Budget Principal de la Commune de Villepinte.

N° 2008-131

Il convient de constater les résultats de l'exercice 2007, comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat N-1 reporté = 830 591.78 €
Résultat de l'exercice = 8 465 654.28 €
Résultat net global = 9 296 246.06 €

Section d'investissement

Résultat N-1 reporté = - 8 403 131.79 €
Résultat de l'exercice = 1 019 745.51 €
Restes à réaliser = - 1 848 628.41 €
(solde, dépenses, recettes)
Besoin net global = - 9 232 014.69 €

L'excédent de fonctionnement va couvrir prioritairement le besoin de financement à hauteur de 9 232 014.69 €.

Le solde après affectation soit 64 231.37 € est maintenu en fonctionnement excédent reporté.

Adopté à l'Unanimité

7 - Affectation du résultat 2007 – Budget Annexe du Service d'Assainissement de la Commune de Villepinte.

N° 2008-132

Il est précisé que, conformément à l'instruction M49, il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2007.

Rappel résultat de clôture

- | | |
|---------------------------------------|--|
| • Section d'exploitation (excédent) : | • Section d'investissement (déficit) : |
| Résultat N-1 : 0.00 € | Résultat N-1 : - 166 169.60 € |
| Résultat exercice : 399 825.80 € | Résultat exercice : 115 397.38 € |
| Résultat clôture : 399 825.80 € | Reste à réaliser : - 349 021.00 € |
| | Résultat définitif : - 399 793.22 € |

Il est rappelé que l'excédent d'exploitation doit être affecté en priorité à la couverture du déficit d'investissement, l'imputation se faisant au crédit du compte 1068 "Réserves facultatives".

Il est proposé au Conseil Municipal:

- de constater les résultats du Compte Administratif de 2007, faisant apparaître un excédent d'exploitation de 399 825.80 €.
- de statuer sur le résultat à affecter en totalité à la couverture du déficit de la section d'investissement, à hauteur de 399 825.80 €.
- Que le solde de 32.58 € soit maintenu sur la section d'exploitation (excédents antérieurs reportés).

Adopté à l'Unanimité

8 - Décision Modificative n° 2008-1 – Budget Principal de la Commune de Villepinte.
N° 2008-133

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 2008-01 du Budget Principal pour un montant de 458 138.00 € en section de fonctionnement et 315 249 € en section d'investissement.

Adopté à la majorité de : 27 Voix Pour
8 Voix Contre

9 - Dotation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile De France (F.S.R.I.D.F.).
N° 2008-134

Cette dotation entend contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer des ressources fiscales suffisantes.

Au titre de l'exercice 2007, le montant de la dotation versée à la commune s'est élevé à 1 555 380 Euros.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner acte à Madame le Maire de la présentation dudit rapport.

10 - Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.).
N° 2008-135

Cette dotation entend contribuer aux actions de développement social urbain.

Le Maire d'une Commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la Dotation de Solidarité Urbaine présente au Conseil Municipal, avant la fin du 2^{ème} trimestre qui suit la clôture de cet exercice, les actions entreprises afin de contribuer au développement social urbain.

Au titre de l'exercice 2007, le montant de la dotation versée à la Commune s'est élevé à 1 014 477 Euros.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner acte à Madame le Maire de la présentation dudit rapport.

11 - Attribution des subventions aux associations et organismes d'intérêt général pour l'exercice 2008.

N° 2008-136

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux diverses associations figurant sur le tableau, ci-après :

Compte 6574/22

Foyer socio-éducatif collège J. Jaurès	500,00 €
Foyer socio-éducatif collège Les Mousseaux	254,50 €
Union locale des délégués départementaux de l'éducation Nationale Villepinte	250,00 €
Foyer socio-éducatif F. Dolto	500,00 €

Compte 6574/025

Association des directeurs généraux des collectivités locales de Seine Saint Denis	155,00 €
Union locale F.C.P.E.	1 500,00 €
Association Indépendante de Parents d'Elèves	400,00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (FNACA)	300,00 €
Union Nationale des Combattants (UNC)	950,00 €

Compte 6574/30

Accordéon club de la banlieue Nord-Est	950,00 €
Centre Culturel Moderne de Villepinte (C.C.M.V.)	19 000,00 €
UNion d'Entraide du Golfe (UNEG)	500,00 €
Vitadanse	1 000,00 €
Les Amis du Parc Forestier de la Poudrerie	1 000,00 €
Les Petits Chanteurs de Villepinte	2 500,00 €
Trilo Prod	500,00 €
Sports et Loisirs de Villepinte	2 000,00 €
Unity X	3 500,00 €

Compte 6574/40

AC.NA.VI (ACTivités NAUtique de VIllepinte)	68 000,00 €
Club Sportif Villepintois de Gym (C.S.V.G.)	69 000,00 €
Villepinte Marathon Athlétisme	14 000,00 €
Football Club de Villepinte (F.C. Villepinte)	134 400,00 €
Karaté Club de Villepinte et Omnisport (K.C.V.O)	96 700,00 €
Basket club de Villepinte	21 900,00 €
Réal Villepinte Vert Galant (R.V.V.G. Hand Ball Villepinte)	181 000,00 €
CSRV (Rollers)	1 000,00 €
Les Ours de Villepinte (Rugby)	3 000,00 €
Club de Tennis de Table de Villepinte (CTTV)	7 000,00 €
Club Sportif de Cyclotourisme de Villepinte (CSCV)	1 800,00 €
Gymnastique Rythmique de Villepinte (G.R.V.)	4 100,00 €
Boxing Club de Villepinte	2 450,00 €
Cercle d'Echecs de Villepinte (C.E.V.)	19 000,00 €
Club loisirs merisiers	600,00 €
Faucon gym boxing	6 000,00 €
Football féminin de Villepinte	6 000,00 €
Gymnastique volontaire (2ème manche)	3 000,00 €
Judo club de Villepinte	9 000,00 €
Sports et loisirs de Villepinte	8 000,00 €
Twirling club de Villepinte	5 500,00 €
U.S.C.O.V.(Union Sportive Culturelle Olympique de Villepinte)	5 000,00 €
Villepinte tennis	10 000,00 €
Les flamboyants de Villepinte	14 000,00 €
Les plongeurs de Cézembre	1 300,00 €
Amicale de la Haie Bertrand Pétanque	650,00 €
VCOAM (viet vo dao)	2 000,00 €
ASPPV (Ass. Sport. Polyv. Phys. Villepinte)	1 200,00 €
Villepinte triathlon	1 600,00 €
Association Sportive Villepinte	1 700,00 €
Diable Rouge	4 500,00 €
Club de Randonnée de Villepinte (CRV)	1 000,00 €

Compte 6574/114

La prévention routière	800,00 €
------------------------	----------

Compte 6574/211

Coop. Scol. école M. Laurencin maternelle	324,45 €
Coop. Scol. école Pasteur maternelle	726,15 €
Coop. Scol. école Charlemagne maternelle	522,21 €
Coop. Scol. école Merisiers maternelle	485,13 €
Coop. Scol. école Wallon maternelle	407,88 €
Coop. Scol. école Langevin maternelle	247,20 €
Coop. Scol. école St Exupéry maternelle	389,34 €
Coop. Scol. école Victor Hugo maternelle	732,33 €
Coop. Scol. école Font. Mallet maternelle	605,64 €
Coop. Scol. école Vert Galant maternelle	713,79 €

<u>Compte 6574/212</u>	
Coop. scol. école Langevin primaire	1 010,43 €
Coop. Scol. école Saint Exupéry primaire	701,43 €
Coop. Scol. école Victor Hugo	871,38 €
Coop. Scol. école Pasteur primaire	889,92 €
Coop. Scol. école C. De Gaulle primaire	957,90 €
Coop. Scol. école M. Laurencin primaire	661,26 €
Coop. Scol. école Lucie Aubrac primaire	528,39 €
Coop. Scol. école J. Moulin primaire	482,04 €
Coop. Scol. école Vert Galant 1	726,15 €
Coop. Scol. école Vert Galant 2	550,02 €
Coop. Scol. école Peguy primaire	438,78 €

<u>Compte 6574/253</u>	
Union nat. sport scol. Col. F. Dolto	170,00 €
Union nat. sport scol. Col. Les Mousseaux	250,00 €
Union nat. sport scol. Col. C. Claudel	170,00 €
Union nat. sport scol. lycée J. Rostand	250,00 €
Union nat. sport scol. lycée G. Brassens	250,00 €
Union nat. Sport scol. Col. Jean Jaurès	170,00 €

<u>Compte 6574/520</u>	
Aide à domicile	30 800,00 €
Amicale des locataires "Les Arpents"	400,00 €
Association Cambodgienne de Villepinte	200,00 €
Croix Rouge comité de Sevran/Villepinte	1 300,00 €
Association des Donneurs de Sang Bénévoles (A.D.S.B.)	500,00 €
Elus Locaux Contre le Sida (E.L.C.S.)	100,00 €
Groupe d'Oeuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B.)	10 000,00 €
Hôtel Social 93	250,00 €
Association Lao de Villepinte	2 000,00 €
Secours catholique	1 000,00 €
SIGNAL 93	500,00 €
Union Locale des Retraités et Personnes Agées (U.L.R.P.A.)	1 500,00 €
Union Villepintoise de Micro Informatique (U.V.M.I.)	6 500,00 €
Mouvement pour la paix	400,00 €
Advocnar	350,00 €
Houleye et les autres	350,00 €
Zonzon 93	400,00 €

<u>Compte 6574/523</u>	
SOS Victimes	7 200,00 €

<u>Compte 6574/90</u>	
Union commerciale de Villepinte	500,00 €

<u>Compte 6574/422</u>	
Régie de quartier	3 500,00 €

Abstentions : 7
Adopté : 29 Voix Pour

12 - Attribution d'une subvention au Secours Populaire Français pour l'exercice 2008.
N° 2008-137

Dans les mêmes conditions que dans la délibération précédente, il est demandé à l'assemblée délibérante d'attribuer une subvention de 2 000.00 € au Secours Populaire Français.
 Madame Marie-Claude POUCHIN ne prend pas part au vote de cette délibération.

Abstentions : 7
Adopté : 29 Voix Pour

13 - Attribution d'une subvention à l'Association Républicaine des Anciens Combattants et victimes de guerre (ARAC) et à l'association la Valse pour l'exercice 2008.

N° 2008-138

Dans les mêmes conditions que dans la délibération précédente, il est demandé à l'assemblée délibérante d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

- 750.00 € pour l'ARAC.
- 2000.00 € pour La Valse.

Monsieur Jean PORTA ne prend pas part au vote de cette délibération.

Abstentions : 8

Adopté : 29 Voix Pour

14 - Attribution d'une subvention au Comité de Jumelage pour l'exercice 2008.

N° 2008-139

Dans les mêmes conditions que dans la délibération précédente, il est demandé à l'assemblée délibérante d'attribuer une subvention de 20 000.00 € au Comité de Jumelage (acompte déjà versé 11 000 €).

Madame le Maire et Mademoiselle MALKI ne prennent pas part au vote de cette délibération.

Adopté à l'Unanimité

15 - Cotisations 2008 à diverses Associations.

N° 2008-140

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Ville à l'ensemble des Associations précédemment citées pour l'année 2008.

- Association des Collectivités Territoriales Informatisées de France (**ACTIF**) : 533,56 €
(pour mémoire, la cotisation en 2007 était de 533,57 €) ;
- Association Départementale pour l'Animation et la Gestion de la base de loisirs de la Seine Saint Denis à Champs sur Marne (**ADAG**) : 15,24 €
(pour mémoire, aucune cotisation n'a été versée en 2007) ;
- Association Bibliothèque en Seine Saint Denis : 92,00 €
(pour mémoire, la cotisation en 2007 était de 92,00 €) ;
- Association Nationale des Conseils d'Enfants et Jeunes (**ANACEJ**) : 1 189,94 €
(pour mémoire, la cotisation en 2007 était de 1 189,94 €) ;
- Association des Maires d'Ile de France (**AMIF**) : 3 118,98 €
(pour mémoire, la cotisation en 2007 était de 3 118,98 €) ;
- Association des Maires de France (**AMF**) : 5 254,81 €
(pour mémoire, la cotisation en 2007 était de 5 372,15 €) ;
- Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (**AFCCRE**) : 1 632,00 €
(pour mémoire, la cotisation en 2007 était de 1 584,00 €).
- Ecole montfermilloise d'initiation sportive : 3 000.00 €
(pour mémoire, la cotisation en 2007 était de 3 000 €)

Adopté à l'Unanimité

16 - Décision modificative n° 2008-01 - Budget Annexe du Service de l'Assainissement de la Commune de Villepinte.

N° 2008-141

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 2008-01.

- 5 630.00 € en Investissement (compte 13 918),
- 5 630.00 € en Exploitation (compte 777).

Cet ajustement porte sur le compte des amortissements des subventions, c'est une écriture d'ordre budgétaire qui s'équilibre de section à section.

Abstentions : 8

Adopté : 30 Voix Pour

V - AFFAIRES GENERALES

1 - Contribution de la Ville de Villepinte au Budget du Syndicat Intercommunal FUNéraire de la REgion Parisienne (SIFUREP).

N° 2008-142

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une contribution au SIFUREP pour l'exercice 2008 de 1.050,96 €.

Le calcul de la contribution est basé sur le dernier chiffre connu du recensement de la population que l'on multiplie par 0,031 (montant par habitant) €.

Adopté à l'Unanimité

VI - BATIMENTS COMMUNAUX

1 - Entretien ménager des bâtiments communaux.

Lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert et autorisation de signer les marchés.

N° 2008-143

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert concernant le marché à bons de commande « Entretien ménager des bâtiments communaux » et d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants.

Abstentions : 8

**Adopté : 30 Voix Pour
1 Voix Contre**

2 - Entretien des systèmes anti-intrusion mis en place dans les bâtiments communaux.

Lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert et autorisation de signer le marché.

N° 2008-144

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert concernant le marché à bons de commande « Entretien des systèmes anti – intrusion mis en place dans les bâtiments communaux » et d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants.

Abstentions : 8

Adopté : 25 Voix Pour

3 - Travaux de construction d'un Dojo au Gymnase COSEC.

Avenant n° 1 au Marché Négocié n° 07-03 bis – Lot n° 1 – Société BATEMP.

Avenant n° 1 à l'Appel d'Offres Ouvert n° 07-03 – Lot n° 5 – Société BECI BTP.

Avenant n° 1 à l'Appel d'Offres Ouvert n° 07-03 – Lot n° 10 – Société AUGAGNEUR.

Avenant n° 1 au Marché à Procédure Adaptée n° 07-03 – Lot n° 6 – Société FERALU.

Avenant n° 1 au Marché Négocié n° 07-03 – Lot n° 17 – Société SCREG Ile de France.

N° 2008-145

Dans le cadre des travaux de construction d'un dojo au gymnase COSEC, différentes modifications du projet initial ou prestations supplémentaires ont été décidées, rendues nécessaires pour différentes raisons techniques non prévisibles initialement.

L'ensemble de ces modifications (en plus ou en moins values), qui représentent un coût global supplémentaire de 36.174,14 € TTC, nécessite que des avenants soient conclus avec les sociétés attributaires de chacun des lots concernés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver lesdits avenants et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

Abstentions : 8

Adopté : 25 Voix Pour

VII - VOIRIE COMMUNALE

1 - Travaux d'entretien, de grosses réparations, travaux neufs et assimilés.

Lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert et autorisation de signer le marché.

N° 2008-146

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert concernant le marché à bons de commande « Travaux d'entretien, de grosses réparations, travaux neufs et assimilés » et d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants.

Abstentions : 8
Adopté : 24 Voix Pour

2 - Fourniture et mise en œuvre de signalisation horizontale et verticale.

Lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert et autorisation de signer les marchés.
N° 2008-147

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert concernant le marché à bons de commande « Fourniture et mise en œuvre de signalisation horizontale et verticale » et d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants.

Abstentions : 8
Adopté : 24 Voix Pour

3 - Maintenance de certaines aires de jeux

Autorisation de signer le marché.

N° 2008-148

La Ville est propriétaire d'un certain nombre d'aires de jeux extérieures. Certaines étant très vétustes, il a été décidé de procéder à leur dépose et à leur remplacement par des jeux en location-maintenance.

Après déroulement de la procédure d'appel d'offres ouvert, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 Mai 2008 et a décidé d'attribuer ce marché à la Société RECRE ACTION basée à SAINT THIBAULT DES VIGNES (77), pour un montant de 27.783,80 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer le marché correspondant.

Abstentions : 8
Adopté : 24 Voix Pour

VIII - ASSAINISSEMENT COMMUNAL

1 - Travaux d'entretien, de grosses réparations, travaux neufs et assimilés.

Lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert et autorisation de signer le marché.
N° 2008-149

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert concernant le marché à bons de commande « Travaux d'entretien, de grosse réparations, travaux neufs et assimilés » et d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants.

Abstentions : 8
Adopté : 25 Voix Pour

IX - ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL

1 - Travaux d'entretien, de grosses réparations, travaux neufs et assimilés.

Lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert et autorisation de signer le marché.
N° 2008-150

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert concernant le marché à bons de commande « Travaux d'entretien, de grosse réparations, travaux neufs et assimilés » et d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants.

Abstentions : 8
Adopté : 25 Voix Pour

X - GARAGE MUNICIPAL

1 - Fourniture de produits pétroliers raffinés liquides.

Lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert et autorisation de signer les marchés.
N° 2008-151

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert concernant le marché à bons de commande « Fourniture de produits pétroliers raffinés liquides » et d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants.

Abstentions : 8
Adopté : 25 Voix Pour

XI - URBANISME

1 - Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.).
N° 2008-152

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

<u>MEMBRES TITULAIRES</u>	<u>MEMBRES SUPPLEANTS</u>
Jeanne-Camille BROU Dominique ROBERT Claude CHIROUSE Ibrahima YATTE Charles VAYSSIE Daniel LAURENT Gérard KOUASSI Daniel JUNKER Didier VASSEUR André LESOURD Jean PORTA Isabelle REYDANT Marie-Claude POUCHIN Christophe BORGEL	Jean-Luc TERREYRE Christiane MURACIOLE Michel KERAUDREN Kahci KASSEL Valérie PHILIPPON Jacques TOURNEUR Lahcen ESSAID Gonzalo CHACON Céline MASSENGO Pierre FAGUIER Daniel PALCY Christian CARPENTIER Rachid OULD KACI Afid DJADAoui
Contribuables extérieurs Titulaires	Contribuables extérieurs Suppléants
Stéphanie DE OLIVEIRA Gabriel BENSIMON	Stéphane LEVY Robert MARTINEAU

Adopté à l'Unanimité

2 - Protocole relatif à l'aménagement du Sud de l'Aéroport Charles de Gaulle et à l'extension du Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte.
N° 2008-153

Dans la continuité du protocole signé en 1998, l'ensemble des partenaires présents associés à la région Ile-de-France, le Conseil général du Val d'Oise et l'Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine de France s'est réuni en 2007 pour réfléchir au devenir du secteur sud de l'Aéroport Charles de Gaulle et au projet d'extension du Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte.

Ces partenaires doivent définir ensemble les conditions de conception, de réalisation de l'aménagement du sud de l'aéroport, et élaborer un nouveau protocole qui fixe l'économie générale et les engagements de chacun pour permettre la poursuite de ce projet. Le présent protocole entrera en vigueur à sa signature par les parties et viendra à échéance le 31 décembre 2013. Plus précisément, l'article 2.2 du protocole de 2007 prévoit que les engagements financiers du protocole précédent sont maintenus.

Il est donc au Conseil Municipal d'approuver ce protocole.

Abstentions : 1

Adopté : 25 Voix Pour

7 Voix Contre

XII - ASSURANCES

1 - Avenant n° 6 de régularisation de prime au lot n° 2 "Responsabilité civile/Individuelle accident" de l'appel d'offres restreint 04 MP 04 relatif aux assurances de la Ville.
N° 2008-154

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 6 au lot n° 2, responsabilité civile/Individuelle accident.

Le montant de la présente régularisation pour l'année 2007 s'élève à 4.264,08 €uros T.T.C., soit une majoration de la prime totale réglée sur le lot 2 de 16,61 %.

Abstentions : 8

Adopté : 24 Voix Pour

XIII - AFFAIRES JURIDIQUES

1 - Protocole transactionnel à conclure avec la société Jardem.

N° 2008-155

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le protocole transactionnel avec la Société Jardem, des prestations supplémentaires représentant un montant estimé à 67 209,94 € TTC ayant été réalisées au cours de l'exécution des travaux portant sur la réfection du terrain de football et de la piste du stade d'athlétisme du stade du lycée complexe Schwendi-Schönebürg, à Villepinte.
- d'autoriser Madame le Maire à signer le protocole transactionnel.

Abstentions : 23

Adopté à la majorité des suffrages exprimés : 8 Voix Pour

1 Voix Contre

XIV - AFFAIRES CULTURELLES

1 - Demande de subvention auprès du Centre National du Livre (C.N.L.) pour le développement du fonds d'ouvrages de la Médiathèque dans le cadre de sa première année de fonctionnement au sein du Centre Culturel Joseph Kessel.

N° 2008-156

Cette aide a pour objet d'abonder le budget d'acquisition d'imprimés (hors documents sonores et multimédia).

Elle est destinée à compléter le budget déjà prévu par la Collectivité pour la constitution du fonds (ligne d'achat d'imprimés inscrite au budget avec un minimum de 2 €uros par habitant).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à demander la subvention auprès du Centre National du Livre (C.N.L.) pour la première année de fonctionnement de la Médiathèque,
- de donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

Adopté à l'Unanimité

2 - Adhésion à l'A.C.I.M. (Association pour la Coopération des Professionnels de l'Information Musicale) pour l'année 2008.

N° 2008-157

L'A.C.I.M. a pour but de promouvoir la diffusion de la documentation musicale en tous lieux et principalement dans les bibliothèques, de participer à toute action de coopération entre les organismes assurant la collecte, le traitement, la conservation et la diffusion de la documentation musicale.

L'adhésion annuelle est fixée à 60 €uros (association non assujettie à la T.V.A.).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'Association pour la Coopération des Professionnels de l'Information Musicale (A.C.I.M.).

Adopté à l'Unanimité

3 - Restauration de documents d'archives.

Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Seine Saint Denis.

N° 2008-158

Cette opération, dont le coût s'élève à 799.50 euros H.T., soit 956.20 euros T.T.C., sera effectuée par la société « La reliure du Limousin ».

Cette restauration peut être subventionnée par le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, par l'intermédiaire des Archives Départementales à hauteur de 50 % du montant HT du coût de l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à demander des subventions auprès du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis pour concourir avec les financements propres de la commune aux restaurations précitées.

Adopté à l'Unanimité

4 - Fixation des tarifs pour la saison culturelle 2008/2009.

N° 2008-159

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs applicables à la programmation culturelle de la saison 2008/2009 comme suit :

	Catégories						Abonnement 4 spectacles découverte	Abonnement 5 spectacles découverte	Catégorie Cabaret	
	A	B	C	D	E	F			St Sylvestre	St Valentin
Plein Tarif	21,50€	13€	10€	8 €	3€	Gratuité	24€	30€	102 €	48 €
Tarif réduit	15,30€	10€	Non	Non	Non	Gratuité			Non	Non

et d'approuver les conditions d'application du tarif réduit sur présentation des pièces justificatives aux chômeurs, RMIstes, moins de 25 ans, groupes constitués d'au moins 10 personnes, personnes handicapées, plus de 60 ans, familles nombreuses et Comités d'Entreprise.

Abstentions : 8

Adopté: 25 Voix Pour

5 - Fixation des tarifs du Conservatoire à Rayonnement Communal et de la Saison Musicale du Conservatoire de Villepinte pour la saison 2008/2009.

N° 2008-160

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les tarifs appliqués en 2007/2008. Une augmentation de 2,2 % est par contre proposée pour le service de location d'instruments de musique.

1- Tarifs du Conservatoire année scolaire 2008/2009

OBJET	Enfants, Jeunes et Etudiants villepintois	Enfants, Jeunes et Etudiants non villepintois
EVEIL et INITIATION (musique ou danse) - Tarif A	78 €	120 €
CURSUS (musique ou danse) Tarif B	156 €	234 €
Inscription dans un cours collectif hors cursus - Tarif C	42 €	42 €
Atelier-passerelle, limité à un trimestre et réservé aux enfants des écoles élémentaires de Villepinte - Tarif D	10 €	/
Classe de théâtre - Tarif E	78 €	120 €

OBJET	Adultes villepintois	Adultes non villepintois
CURSUS (musique ou danse) Tarif B	230 €	282 €
Inscription dans un cours collectif hors cursus (musique ou danse) Tarif C	42 €	42 €
Classe de théâtre - Tarif E	115 €	141 €

- Pour une deuxième activité, (2^{ème} cursus musique ou danse, ou classe théâtre), le droit initial sera minoré de 50%.
- Les abattements suivants seront également accordés aux membres de la même famille :
 - 25% pour le 2^{ème} enfant, le 2^{ème} membre d'un couple, le père ou la mère inscrit en même temps que ses enfants,
 - 50% pour le 3^{ème} enfant,
 - 75% pour le 4^{ème} enfant,
 - gratuité pour le 5^{ème} enfant.

Le coût de location d'instrument de musique, hors « ateliers de découverte » sera de 70,50 Euros (au lieu de 69 Euros en 2007/2008).

Le coût de location d'instrument de musique, dans le cadre des « ateliers de découverte » sera de 23,50 Euros (au lieu de 23 Euros en 2007/2008).

2- Tarifs de « la saison musicale » 2008/2009

11 € plein tarif.

6€ tarif réduit adultes : élèves du Conservatoire, parents d'élèves du Conservatoire, étudiants de moins de 26 ans, R.M.Istes, chômeurs.

2€ tarif réduit réservé aux enfants, étudiants et élèves du Conservatoire

Adopté à l'Unanimité

6 - Nouveaux tarifs de location des salles communales.

N° 2008-161

Le Conseil Municipal est appelé à fixer les nouveaux tarifs de location et le montant des cautions correspondantes pour les salles communales suivantes à compter du 1^{er} octobre 2008 :

1- Salle des Tilleuls, Salle du Vert Galant Anciens, Salle Victor Hugo Anciens

Salle Communale	Forfait Location 18 heures			Forfait Associatif 4 heures	Caution Exigée
	Villepinois	Non Villepinois	Association Villepinoise		
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros
Les Tilleuls	171	343	85	51	342
Vert Galant	135	269	84	51	342
Victor Hugo	Non	Non	Non	51	Non

2- Salle Jacques Brel, Salle Joséphine Baker, Salle Maurice Chevalier, Salle Thierry Le Luron

Salles Communales	Forfait Location 18 heures			Forfait Associatif 4 heures	Caution Exigée	Personnel Spécifique		
	Entreprise et Comité d'entreprise Villepinois	Entreprise et Comité d'entreprise Non Villepinois	Associations Villepinoises			Son	Lumière	Plateau
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros
J. BREL*	3167	4276	853	Non	1682	258	258	258

Salles Communales	Forfait Location 18 heures			Forfait Associatif 4 heures	Caution Exigée	Personnel Spécifique		
	Villepinois	Non Villepinois	Associations Villepinoises			Son	Lumière	Plateau
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros
J. BAKER	448	896	221	101	683	Non	Non	Non
M. CHEVALIER	272	547	167	85	683	Non	Non	Non
T. LE LURON	238	477	135	67	683	Non	Non	Non

Adopté à l'Unanimité

7 - Fixation du tarif de mise à disposition de matériel communal aux particuliers Villepintois.
N° 2008-162

Il est proposé au Conseil Municipal de voter deux types de forfait comprenant : 1 barnum, des tables et des chaises selon la dimension du barnum.

NOUVEAU TARIF 2008, en fonction du taux d'inflation de 1,5 % par an.

	FORFAIT PAR PRESTATION
Barnum 5x4m (prix unitaire) 20 chaises et 5 tables	36 €
Barnum 5x8m (prix unitaire) 40 chaises et 10 tables	72 €

Adopté à l'Unanimité

XV - EDUCATION

1 - Tarifs de la restauration scolaire et de la restauration municipale.
N° 2008-163

Afin de tenir compte de l'inflation, il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs de la restauration scolaire comme suit :

RESTAURATION SCOLAIRE ENFANT (Tableau A)

QUOTIENT	TARIF DU REPAS
A – B – C	0,93
D	1,27
E	1,57
F	1,88
G	2,18
H	2,52
I	2,81
J	3,15
K	3,46

Il est également proposé au Conseil Municipal d'appliquer la même hausse des tarifs aux :

- usagers de la restauration scolaire qui ne bénéficient pas d'un quotient familial (enseignants, enfants domiciliés hors de Villepinte)
- à la restauration municipale des personnes âgées.

RESTAURATION MUNICIPALE (Tableau B)

	TARIF DU REPAS
Enseignants	3,76
Enfants extérieurs	3,55

RESTAURATION PERSONNES AGÉES (Tableau C)

Quotient	Service à table	Service à domicile
A/B/C	2,03	5,64
D	2,30	5,91
E	2,57	6,18
F	2,83	6,45
G	3,11	6,71
H	3,37	6,98
I	3,64	7,25
J	3,91	7,52
K	4,33	7,76

Abstentions : 7

Adopté : 27 Voix Pour

2 - Fixation des tarifs des études surveillées pour l'année scolaire 2008/2009.
N° 2008-164

Afin de tenir compte de l'inflation, il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser le tarif des études surveillées à hauteur de 1,5%. Le tarif, applicable aux familles, serait de 5,67 € la semaine pour le 1er enfant et de 5,10 € à partir du 2ème enfant.

Abstentions : 7

Adopté : 27 Voix Pour

XVI - ENFANCE

1 - Fixation du tarif des activités sportives et culturelles hors temps scolaire pour l'année 2008-2009.

N° 2008-165

Il convient de réactualiser le tarif applicable à ces activités en appliquant au minimum l'indice INSEE des prix à la consommation.

Dans ce cas, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau tarif applicable au 2 septembre 2008 qui sera fixé à 8,80 € par enfant et par semestre.

Abstentions : 8

Adopté : 25 Voix Pour

2 - Règlement intérieur des activités péri et extrascolaires.

N° 2008-166

Dans le cadre de ces activités, la délibération n° 2005-230 a validé un règlement intérieur qui précise les modalités d'inscription et d'accueil des enfants concernés.

Ce règlement est remis, pour signature, aux familles lors de l'inscription aux activités. Le non-respect du règlement peut conduire à une exclusion définitive ou temporaire de l'enfant.

La Municipalité souhaite que les familles réservent à l'avance les places dans les accueils de loisirs. Cette nouvelle disposition rend nécessaire une modification de l'article 2 du règlement intérieur des activités péri et extrascolaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification de cet article qui sera effectif à compter de la rentrée scolaire 2008-2009, soit le 02 septembre 2008 pour laisser le temps aux services d'informer toutes les familles.

Abstentions : 8

Adopté : 25 Voix Pour

3 - Tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) du Centre de Loisirs pour pré-ADOlescent (C.L.A.D.O.) et des Accueils Pré et Post Scolaires (A.P.P.S.) pour l'année 2008-2009.

N° 2008-167

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser le tarif applicable aux familles pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.), pour les Centres de Loisirs pour pré-ADOlescents (C.L.A.D.O.) et pour les Accueils Pré et Post Scolaires (A.P.P.S.), en appliquant au minimum le taux d'évolution des prix à la consommation fixé par l'INSEE comme indiqué ci-dessous :

TARIF	ALSH/ de 7H à 19H	CLADO en ½ journée	Accueil le matin	Accueil le soir	Accueil matin et soir
A	1,64	0,82	0,75	0,98	1,32
B	1,64	0,82	0,75	0,98	1,32
C	1,64	0,82	0,75	0,98	1,32
D	1,96	0,97	1,08	1,39	1,80
E	2,45	1,22	1,37	1,74	,226
F	2,94	1,47	1,64	2,09	2,72
G	3,42	1,72	1,91	2,45	3,17
H	3,89	1,95	2,18	2,78	3,61
I	4,37	2,18	2,47	3,14	4,08
J	4,87	2,45	2,72	3,49	4,54
K	5,37	2,69	3,01	3,84	4,96

Abstentions : 8
Adopté : 25 Voix Pour

4 - Adhésion à l'Association Départementale pour l'Animation et la Gestion de la base de loisirs de la Seine-Saint-Denis à Champs sur Marne.
N° 2008-168

Afin que les jeunes villepintois puissent bénéficier de cette structure, il est proposé que la Commune de Villepinte devienne adhérente de l'Association Départementale pour l'Animation et la Gestion de la base de loisirs de la Seine-Saint-Denis à Champs sur Marne. Le montant annuel d'adhésion est fixé à 15,24 €uros pour l'année 2008

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la ville à l'Association Départementale pour l'Animation et la Gestion de la base de loisirs de la Seine-Saint-Denis à Champs sur Marne.

Adopté à l'Unanimité

XVII - JEUNESSE

1 - Fixation de la participation des familles aux mini-séjours.
N° 2008-169

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation des familles aux mini-séjours comme indiqué dans le tableau suivant :

TARIF	PARTICIPATION DES FAMILLES
A/B/C/D/E/F	25%
G	30%
H	35%
I	40%
J	45%
K	50%

Afin de favoriser l'accessibilité aux séjours du plus grand nombre de jeunes les familles seront autorisées à régler le séjour de leurs enfants en deux fois, les versements se décomposant comme suit :

- 50 % du montant du séjour avant le départ de l'enfant,
- 50 % du montant du séjour au retour de l'enfant.

La fixation de la participation des familles sera calculée en tenant compte du quotient familial à hauteur de 50 % du coût du séjour (non compris les frais du personnel communal).

Abstentions : 8
Adopté : 25 Voix Pour

2 - Tarifs de l'atelier à l'accompagnement scolaire pour l'année 2008-2009.
N° 2008-170

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs applicables aux familles à compter de la rentrée scolaire 2008-2009 en appliquant le taux d'évolution des prix à la consommation fixés chaque année par l'INSEE.

Quotient	1 ^{er} enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant
ABC	18,54€	15,44€
D	21,63€	18,54€
E	24,72€	21,63€
F	27,82€	24,72€
G	30,90€	27,82€
H	34,00€	30,90€
I	37,08€	34,00€
J	40,18€	37,08€
K	43,26€	40,18€

Abstentions : 8
Adopté : 26 Voix Pour

3 - Convention avec la Ville de Tremblay-en-France concernant l'organisation de mini-séjours Été 2008.

N° 2008-171

Afin de favoriser les échanges et améliorer les relations entre les jeunes de la ville de Villepinte et ceux de la ville de Tremblay-en-France, il est apparu nécessaire de développer des activités communes entre le service jeunesse de la ville de Tremblay-en-France et celui de la ville de Villepinte.

La commune de Tremblay-en-France est propriétaire d'un centre de vacances situé à Saint Germain d'Arcé.

Ce centre agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des sports est en capacité d'accueillir durant quatre semaines réparties sur juillet et août, 25 jeunes villepintois avec leurs encadrants en hébergement sous tente.

A cet effet, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat avec la ville de Tremblay-en-France et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Abstentions : 8

Adopté : 26 Voix Pour

XVIII - AFFAIRES ECONOMIQUES

1 - Renouvellement d'adhésion et abondement au fonds à M2E Initiative, Plate-Forme d'Initiative Locale pour la création d'entreprise.

N° 2008-172

En vue du renouvellement pour 2008 de la convention de partenariat entre la commune et « M2E Initiative », il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- 1- La cotisation demandée aux communes d'Aulnay-sous-Bois et de Villepinte qui sera pour 2008 de 0,28 € par habitant, soit 9 510,00 € (montant inhangé par rapport à 2007).
- 2- L'abondement au fonds pour M2E Initiative reposant sur un ratio de 0,20 € par habitant, soit 6 800,00 € (3 400,00 € en 2007).

Le montant total de la participation de la commune de Villepinte à la structure correspondra donc pour 2008 à 16 310 €.

Adopté à l'Unanimité

XIX - SPORTS

1 - Renouvellement de la Convention de Moyens et d'Objectifs entre la Commune de Villepinte et l'Association "ACTivités NAutiques de Villepinte (AC.NA.VI.).

N° 2008-173

Après six années de partenariat avec l'Association "ACTivités NAutiques de Villepinte (AC.NA.VI.) et au vu d'une collaboration satisfaisante, la Commune souhaite renouveler la convention pour les trois années à venir (2008–2009–2010).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention entre la Commune de Villepinte et l'Association ACTivités NAutiques de Villepinte (AC.NA.VI.) fixant les modalités de ce partenariat pour une validité de 3 années.

Adopté à l'Unanimité

2 - Renouvellement de la Convention de Moyens et d'Objectifs entre la Commune de Villepinte et l'Association "Club Sportif Villepintois de Gymnastique" (C.S.V.G.).

N° 2008-174

Après six années de partenariat avec l'Association "Club Sportif Villepintois de Gymnastique" (C.S.V.G.) et au vu d'une collaboration satisfaisante, la Commune souhaite renouveler la convention pour les trois années à venir (2008–2009–2010).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention entre la Commune de Villepinte et l'Association "Club Sportif Villepintois de Gymnastique" (C.S.V.G.) fixant les modalités de ce partenariat pour une validité de 3 années.

Adopté à l'Unanimité

3 - Renouvellement de la Convention de Moyens et d'Objectifs entre la Commune de Villepinte et l'Association "Football Club de Villepinte (F.C.V.).

N° 2008-175

Après six années de partenariat avec l'Association "Football Club de Villepinte" (F.C.V.) et au vu d'une collaboration satisfaisante, la Commune souhaite renouveler la convention pour les trois années à venir (2008–2009–2010).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention entre la Commune de Villepinte et l'Association "Football Club de Villepinte" (F.C.V.) fixant les modalités de ce partenariat pour une validité de 3 années.

Adopté à l'Unanimité

4 - Renouvellement de la Convention de Moyens et d'Objectifs entre la Commune de Villepinte et l'Association "Karaté Club de Villepinte Omnisports" (K.C.V.O.).

N° 2008-176

Après six années de partenariat avec l'Association "Karaté Club de Villepinte Omnisports" (K.C.V.O.) et au vu d'une collaboration satisfaisante, la Commune souhaite renouveler la convention pour les trois années à venir (2008–2009–2010).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention entre la Commune de Villepinte et l'association "Karaté Club de Villepinte Omnisports" (K.C.V.O.) fixant les modalités de ce partenariat pour une validité de 3 années.

Adopté à l'Unanimité

5 - Renouvellement de la Convention de Moyens et d'Objectifs entre la Commune de Villepinte et l'Association "Réal Villepinte Vert Galant" (R.V.V.G.).

N° 2008-177

Après six années de partenariat avec l'Association "Réal Villepinte Vert Galant" (R.V.V.G.) et au vu d'une collaboration satisfaisante, la Commune souhaite renouveler la convention pour l'année à venir.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention entre la Commune de Villepinte et l'Association "Réal Villepinte Vert Galant" (R.V.V.G.) fixant les modalités de ce partenariat pour une validité d'une année.

Abstentions : 8

Adopté : 26 Voix Pour

6 - Subvention exceptionnelle pour l'Association Sportive du Collège Camille CLAUDEL.

N° 2008-178

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 600 €uros à l'Association Sportive du Collège Camille Claudel pour financer une partie des dépenses occasionnées par sa participation au Championnat de France Scolaire.

Adopté à l'Unanimité

7 - Convention de Moyens et d'Objectifs entre la Commune de Villepinte et l'association Cercle d'Echecs de Villepinte (C.E.V.).

N° 2008-179

Le Club du Cercle d'Echecs de Villepinte (C.E.V.) s'est fixé des objectifs ambitieux.

Il est parmi les meilleurs clubs français et obtient de bons résultats, aussi bien en terme de performances qu'en terme d'effectifs.

Il s'est attaché les services d'un Maître afin de maintenir un bon niveau et de faire progresser l'ensemble des joueurs du club.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une Convention de Moyens et d'Objectifs pour trois ans entre la Commune de Villepinte et l'association Cercle d'Echecs de Villepinte (C.E.V.).

Adopté à l'Unanimité

**8 - Subvention à l'Association "ACTivités NAutiques de Villepinte (AC.NA.VI).
N° 2008-180**

Il est proposé au Conseil Municipal de subventionner l'association l'AC.NA.VI. pour un montant de 14 835 €uros correspondant aux salaires de deux éducateurs territoriaux des APS de 2^{ème} classe (un éducateur à 35 heures et un à 10 heures par semaine) pour une période allant du 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2008.

Adopté à l'Unanimité

XX - PERSONNEL COMMUNAL

1 - Tableau des effectifs : Créations et suppressions d'emplois.
N° 2008-181

Il est proposé au Conseil Municipal de réajuster le tableau des effectifs, comme suit :

FILIERES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Sociale	-	20 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles de 2 ^{ème} classe
<i>Sous total</i>	<i>0</i>	<i>20</i>
Médico-sociale	-	2 auxiliaires de puériculture de 2 ^{ème} classe
<i>Sous total</i>	<i>0</i>	<i>2</i>
Technique	1 ingénieur 1 contrôleur de travaux 1 emploi réservé d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe 1 adjoint technique de 1 ^{ère} classe 2 adjoints technique de 2 ^{ème} classe	1 technicien supérieur-chef 4 agents de maîtrise principaux 2 adjoints technique de 2 ^{ème} classe 1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe 1 agent de maîtrise
<i>Sous total</i>	<i>6</i>	<i>10</i>
Sportive	-	1 éducateur des activités physiques et sportives de 2 ^{ème} classe 1 CAE
<i>Sous total</i>	<i>0</i>	<i>2</i>
Administrative	- 3 rédacteurs territoriaux	1 journaliste / attaché contractuel de catégorie A 1 rédacteur-chef 1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe 1 rédacteur principal 2 adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} classe
<i>Sous total</i>	<i>3</i>	<i>6</i>
Animation	2 animateurs	1 adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe 1 adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe
<i>Sous total</i>	<i>2</i>	<i>2</i>

FILIERES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Culturelle Enseignement artistique	Effet au 1^{er} septembre 2008	
	1 assistant 5 heures hebdomadaires spécialité : flûte à bec	1 assistant spécialisé 4 heures hebdomadaires spécialité : flûte à bec
	1 assistant 4 heures hebdomadaires danse contemporaine	1 assistant 3 heures hebdomadaires danse contemporaine
	1 assistant 4,5 heures hebdomadaires : clarinette	1 assistant 10 heures hebdomadaires : clarinette
	1 professeur de classe normale danse classique	1 assistant spécialisé à temps complet danse classique
	1 assistant spécialisé saxophone 3 heures hebdomadaires	1 assistant saxophone 3 heures 45
	1 assistant spécialisé hautbois 4 heures hebdomadaires	1 assistant spécialisé hautbois 3 heures hebdomadaires
	1 assistant accordéon 4 heures hebdomadaires	1 assistant accordéon 6 heures hebdomadaires
	1 assistant spécialisé théâtre 8 heures hebdomadaires	1 assistant spécialisé théâtre 6 heures hebdomadaires
1 assistant spécialisé danse classique et de caractère 10 heures hebdomadaires	1 assistant spécialisé danse de caractère 4 heures hebdomadaires	
1 assistant spécialisé danse classique 3 heures hebdomadaires	1 assistant spécialisé danse classique 5 heures hebdomadaires	
<i>Sous total</i>	<i>10</i>	<i>10</i>
TOTAL	21	52

Abstentions : 8

Adopté : 26 Voix Pour

- 2 - Tableau des effectifs** : Création d'emplois d'agents d'animation assurant la pause méridienne et le ramassage scolaire.

N° 2008-182

Pour l'année scolaire 2008-2009, le Conseil Municipal est invité à créer 21 emplois d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe, à temps incomplet, chargés d'assurer, à raison de huit heures hebdomadaires, chargés d'assurer la surveillance des enfants au cours de la pause méridienne.

Le Conseil Municipal est également invité à se prononcer sur la création de huit emplois d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe, à temps incomplet, chargés d'assurer la surveillance des enfants durant le transport scolaire, à raison d'un emploi à seize heures hebdomadaires et sept emplois à huit heures hebdomadaires.

Abstentions : 8

Adopté : 26 Voix Pour

- 3 - Tableau des effectifs** : Création des emplois saisonniers pour les ateliers d'accompagnement scolaire du Service Jeunesse.

N° 2008-183

Le Conseil Municipal est donc invité à créer douze emplois saisonniers à temps incomplet, d'une durée de 260 heures, soit un équivalent de 86 heures par trimestre pour animer et encadrer les ateliers d'accompagnement scolaire du Service Jeunesse pour la période du 2 septembre 2008 au 14 juin 2009.

Abstentions : 8
Adopté : 26 Voix Pour

- 4 - **Tableau des effectifs** : Création des emplois saisonniers pour les activités temps et hors temps scolaires.

N° 2008-184

Le Conseil Municipal est invité à créer quatorze emplois saisonniers à temps incomplet, au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, qui interviendront sur les projets d'accompagnement des classes à Projets Artistiques et Culturels, durant l'année scolaire 2008-2009.

Abstentions : 8
Adopté : 26 Voix Pour

- 5 - **Tableau des effectifs** : Création d'emplois saisonniers pour la période estivale de l'année 2008 au Service des Sports.

N° 2008-185

Le conseil municipal est invité à compléter les conditions de rémunération des douze agents affectés aux structures gonflables du service des sports en précisant que ces adjoints d'animation de 2^{ème} classe percevront une rémunération, mensuellement sur la base de trentièmes, et selon l'indice brut 281 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3.

Le Conseil Municipal est également invité à modifier la délibération n°2008-089 du 27 mai 2008 en précisant les modalités de rémunération et de recrutement des douze adjoints d'animations saisonniers affectés à temps complet aux structures gonflables du service des sports.

Abstentions : 8
Adopté : 26 Voix Pour

- 6- **Tableau des effectifs** : Création d'emplois d'agents d'accueil et de médiation culturelle saisonniers pour le Centre Culturel Joseph Kessel.

N° 2008-186

Pour cette année 2008-2009, pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 30 juin 2009, il est proposé au conseil municipal de créer quatre emplois d'adjoints du patrimoine de 2^{ème} classe qui seront rémunérés selon les taux annexés au Budget Primitif 2008 correspondant à une qualification précise et qui seront affectés à la médiathèque.

Abstentions : 8
Adopté : 26 Voix Pour

- 7 - **Tableau des effectifs** : Création des emplois saisonniers d'intervenants à l'Ecole Municipale des Sports (E.M.S.).

N° 2008-187

Le conseil municipal est invité à créer, pour l'année scolaire 2008-2009, treize emplois saisonniers à temps incomplet, dont la durée de travail est fixée à l'année.

Les détenteurs de ces emplois interviendront à l'Ecole Municipale de Sports et seront rémunérés selon un taux horaire brut fixé en fonction de leur diplôme et qualification, compris entre 11,74 € et 20,22 € (taux horaires bruts au 01.05.2008 – congés payés compris).

Abstentions : 8
Adopté : 26 Voix Pour

- 8 - **Tableau des effectifs** : Création d'emplois saisonniers rémunérés au taux horaire pour les Centres de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.).

N° 2008-188

Pour l'année scolaire 2008-2009, le Conseil Municipal est invité à créer neuf emplois d'agents saisonniers pour la période du 2 septembre 2008 au 2 juillet 2009 inclus.

Ces agents recrutés sur le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et interviendront à raison de dix heures par jour accomplies les mercredis et durant les vacances scolaires, soit un équivalent annuel de vingt heures hebdomadaires seront rémunérés selon un taux horaire brut, de 9,81 €uros pour une personne non diplômée ou en cours de formation du BAFA ou de 11,74 €uros (valeur au 01-05-08, congés payés compris) pour une personne diplômée du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation.

Abstentions : 8
Adopté : 26 Voix Pour

- 9 - **Tableau des effectifs** : Modification des emplois saisonniers créés au Service Enfance pour la période estivale de l'année 2008.

N° 2008-189

Afin de prendre en compte l'encadrement de certains enfants en raison de leur handicap, le conseil municipal est également invité à se prononcer sur la création de deux emplois saisonniers supplémentaires affectés en ALSH, soit un emploi en juillet, du 1er juillet 2008 au 31 juillet 2008 et un emploi en août, du 1er août au 31 août 2008.

Adopté à l'Unanimité

XXI - DIVERS

- 1 - **Avenant de transfert n° 1 à l'Appel d'Offres Ouvert n° 07-10 relatif à la réfection du terrain de football et de la piste d'athlétisme au Stade du Lycée – Complexe sportif Schwendi-Schönebürg.**

Autorisation de signer l'avenant.

N° 2008-190

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant de transfert de l'appel d'offres ouvert relatif à la réfection du terrain de football et de la piste d'athlétisme au stade du lycée complexe sportif Schwendi-Schönebürg.

Le nouveau titulaire de ce marché pour la liquidation des paiements à venir devient donc :

ISS ESPACES VERTS
65 rue Ordener
75015 PARIS

Adopté à l'Unanimité

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 1 HEURE 05 MINUTES
le 28 JUIN 2008.**